

R INTERDICTIONS DE CIRCULATION LA FRANCE ENTIÈRE BIENTÔT TOUCHÉE

La FFMC appelle les usagers à maintenir la pression sur les mairies et à descendre dans la rue le 21 octobre prochain. Objectif : empêcher que les motos ne soient bientôt interdites, après Paris, dans 25 grandes villes françaises.

RÉAGISSONS!

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la vignette Crit'air est devenue obligatoire pour circuler dans les Zones de circulation restreinte (ZCR). Son absence sur le véhicule est sanctionnée d'une amende de 3^e classe d'un montant forfaitaire de 68 € (majoré à 180 €). C'est une étape de plus dans l'interdiction de circulation des véhicules considérés comme anciens. Pour rappel, les ZCR permettent aux autorités de bannir des villes certaines catégories de véhicules en fonction leur supposé niveau de pollution. Paris a ainsi choisi d'interdire aux autos d'avant 1997 et aux motos d'avant 2000 de rouler sur ses pavés de 8h à 20h du lundi au vendredi. Il ne s'agit là que d'une première étape, la partie pour l'instant visible des restrictions de circulation. Ce qui se trame en toile de fond est bien plus alarmant pour les usagers. Aujourd'hui, 25 métropoles et grandes agglomérations se sont portées candidates pour mettre en place des ZCR et se prévaloir ainsi d'être des « Villes respirables en 5 ans ». La FFMC tire le signal d'alarme en rappelant que d'ici 2020, l'ensemble du

territoire français sera devenu une immense ZCR. Et l'interdiction de circuler sera étendue aux véhicules de moins de 5 ans d'âge, voire de moins de 4 ans pour les motos.

Nous avons rencontré Francis Cervellin, membre du bureau national de la FFMC, qui nous explique pourquoi il est important de se mobiliser avant qu'il ne soit trop tard.

POURQUOI DÉCIDEZ-VOUS D'APPELER UNE NOUVELLE FOIS LES MOTARDS À DESCENDRE DANS LA RUE ?

Depuis plusieurs mois, la FFMC essaie en vain de se faire entendre auprès des politiques. L'ancienne ministre de l'Écologie Ségolène Royal n'a jamais accepté de nous rencontrer et le courrier que nous avons envoyé à son successeur Nicolas Hulot est resté lettre morte.

Côté mairie de Paris, c'est également le blocage. Christophe Najdovski, maire adjoint de la capitale en charge des transports, répète en boucle que les motards doivent faire des efforts. Dans les autres villes où les autorités sont interpellées, c'est à géométrie variable. Certains disent que les



FRANCIS CERVELLIN, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DE LA FFMC

motos ne seront pas concernées, d'autres ne savent même pas que cette loi existe. Cette manif a pour vocation d'attirer l'attention des usagers sur le véritable enjeu des ZCR et de la vignette Crit'air, et de leurs conséquences sur leur quotidien.

QU'EST-CE QUI PEUT CONVAINCRE LES USAGERS À VENIR AUX MANIFESTATIONS ?

Aujourd'hui, les ZCR concernent déjà plus de 15 millions de personnes qui sont confrontées à une interdiction de circuler. À l'instar de ce qui se passe à Paris, il ne sera plus permis

de circuler avec une automobile d'avant 1997 ou un 2-roues d'avant 2000. En 2020, les ZCR seront étendues à l'ensemble du territoire et tous les véhicules de moins de 5 ans seront interdits de circulation. Nous en avons déjà un avant-goût avec la vignette Crit'air qui permet aux préfets d'interdire aux véhicules de rouler au-delà même des restrictions définies par les ZCR. Au mois de juin, en région parisienne, le préfet a ainsi interdit les véhicules d'avant 2006. Les personnes qui ont dépensé

4,18 € pour acheter leur vignette de classe 4 ou 5 n'avaient donc pas plus le droit de rouler que ceux qui en étaient dépourvus.

VOUS METTEZ EN AVANT LA DISCRIMINATION SOCIALE DES ZCR ET DE LA VIGNETTE CRIT'AIR. QU'EN EST-IL ?

Ces mesures impactent en priorité les gens qui ont besoin de se déplacer au quotidien avec leurs véhicules et qui n'ont pas les moyens d'en acheter des neufs, et encore moins électriques. Mais au-delà même de cette probléma-

tique d'achat se pose la question de savoir ce que l'on va faire de son ancien véhicule. Avant, il était assez naturel de donner son ancienne voiture à son gamin pour l'aider à démarrer dans la vie. Demain, ce ne sera plus possible puisque cet « ancien » véhicule n'aura tout simplement plus le droit de rouler. Il sera donc également impossible de le vendre. Qui achèterait en effet un véhicule condamné à être inutilisable ? Et nous ne parlons pas de véhicule poubelle, comme certains politiques veulent ●●●

VIGNETTES CRIT'AIR

DEUX ET TROIS-ROUES MOTORISÉS

Attention, la vignette est attribuée en fonction de la date d'homologation du modèle de moto et non pas de sa date de première mise en circulation. Sur les nouvelles cartes grises, la case V.9 indique la norme Euro à laquelle répond votre 2-roues.



Verte

Tous les véhicules «zéro émission moteur»
100% électrique et hydrogène



Euro 4

À partir du 1^{er} janvier 2017 pour les **motocycles**
1^{er} janvier 2018 pour les **cyclomoteurs**



Euro 3

du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2016 pour les **motocycles**
31 décembre 2017 pour les **cyclomoteurs**



Euro 2

du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006



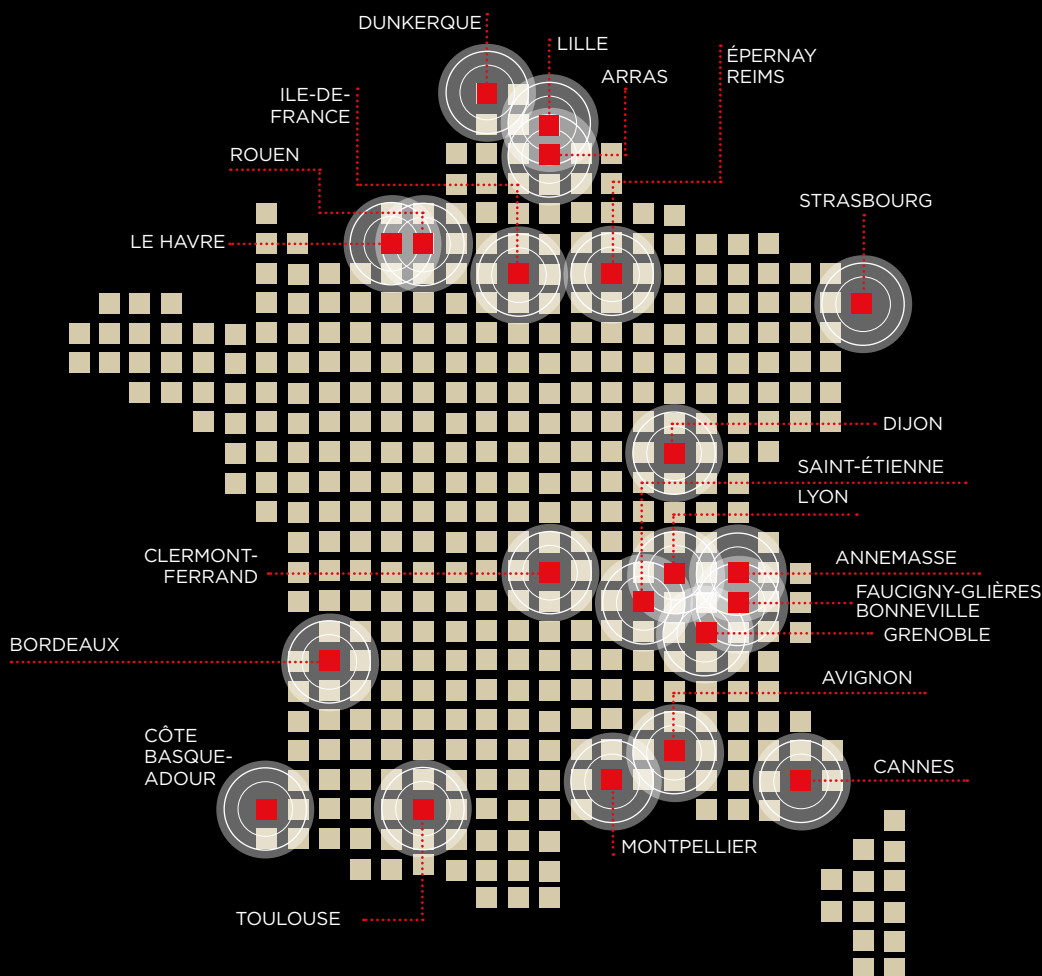
Pas de norme tout type

du 1^{er} juin 2000 au 30 juin 2004

Motos d'avant juin 2000:

pas de vignette et interdites de circulation dans les ZCR. Vous trouverez une vignette «5» sur le site. Elle concerne les autos diesel entre le 1^{er} janvier 1997 et 2000.

LES AGGLOMÉRATIONS DÉJÀ CONCERNÉES



●●● nous le faire croire, mais d'engins en parfait état de fonctionnement.

QUE RÉPONDEZ-VOUS AUX POLITIQUES QUI DISENT QUE LE 2-ROUES DOIT AUSSI FAIRE DES EFFORTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ?

Cela fait longtemps que les motards font des efforts. Le fait de décider de renoncer à la voiture en ville pour acheter un 2-roues en est déjà un. Effort qui n'a jamais été reconnu puisque nous n'avons jamais bénéficié, au contraire de l'automobile, des multiples aides et primes à la casse. Une moto est « occupée » à 50 % lorsqu'on la conduit. Elle est 6 fois moins lourde qu'une voiture, donc abîme moins les routes. Les 2-roues non seulement ne créent pas les bouchons qui aggravent la pollution, mais ils permettent de les empêcher. C'est d'ailleurs pour cette rai-

son que dans la majorité des autres pays européens, la moto est considérée comme une solution pour faciliter la circulation, désengorger les villes, réduire le temps de recherche de stationnement et donc réduire la pollution.

LA VIGNETTE CRIT'AIR EST OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2017. VOUS AVEZ LANCÉ UN APPEL À SON BOYCOTT, EST-CE TOUJOURS D'ACTUALITÉ ?

Oui, c'est un appel à la désobéissance civique. On encourage les usagers à contester les verbalisations qu'ils encourent. Il faut que chaque citoyen s'empare du problème et agisse. Ces mesures sont passées en catimini, sans explication claire. À cela, il faut ajouter une grosse désinformation de la part de l'État qui est prêt à dire tout et n'importe quoi pour favoriser l'avènement du véhicule électrique.

POUR VOUS, IL Y A MENSONGE EN CE QUI CONCERNE LES BIENFAITS DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE ?

C'est loin d'être la solution miracle. Nous savons qu'il est impossible de convertir l'ensemble du parc roulant à l'électrique faute de capacités de production suffisantes. La fabrication des batteries demande une énergie colossale, avec des métaux rares qui sont très chers et très polluants à extraire. Sans parler du recyclage. Nous ne savons pas que faire, aujourd'hui, de toutes ces batteries. Et encore moins des déchets nucléaires...

Y AURA-T-IL D'AUTRES ACTIONS, D'AUTRES MANIFS APRÈS CELLE DU 21 OCTOBRE ?

Oui, le 21 est l'occasion une fois de plus de se faire entendre, d'essayer de ramener les élus à la raison. Il faut que les usagers les interpellent sérieusement, qu'ils

s'emparent de ce problème. Beaucoup de motards ne se sentent pas concernés parce qu'ils vivent hors des ZCR. Mais bientôt, pourtant, ils ne pourront plus aller à la maternité ou à l'hôpital, en préfecture ou autre administration centrale, se rendre dans les pôles moto regroupant concessionnaires et équipementiers ou simplement chez des amis avec un véhicule qui prend de l'âge, lequel deviendra aussi invendable. C'est donc maintenant qu'il faut agir et réagir. En 2020, il sera trop tard. ■

MANIFESTATION NATIONALE LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

